



## **Communiqué de presse**

**Pour diffusion immédiate**

### **PLAINTÉ AU MAMOT CONCERNANT LA CONDUITE DES DÉBATS AU CONSEIL : LA MRC ACCUEILLE FAVORABLEMENT LA DÉCISION DU MAMOT**

**Ville-Marie, le 20 mars 2015** – Lors de sa séance ordinaire du 18 mars dernier, le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue a pris connaissance d'une lettre, envoyée à la MRC, en lien avec une plainte reçue par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), concernant le règlement numéro 161-02-2014 sur la période de questions aux séances du conseil et du comité administratif de la MRC de Témiscamingue.

D'entrée de jeu, le MAMOT informe la MRC que la majorité des éléments soulevés dans la plainte ont été considérés non fondés ou non admissibles. Par ailleurs, le conseil prend acte du fait que d'autres éléments de cette plainte ont fait l'objet d'un examen, au terme duquel le Ministère a fait part de ses commentaires, notamment sur l'interdiction d'utiliser un appareil d'enregistrement, alors que les séances sont de nature publique.

Après avoir pris acte de la lettre, le conseil des maires retient que le règlement en place ne contrevient aucunement aux dispositions du Code municipal du Québec ; le règlement n° 161-02-2014 est donc valide.

#### **Politique de communication**

Par ailleurs, lors de cette même séance, la MRC de Témiscamingue a déposé aux mairesses et maires un projet de politique de communication, ayant pour objectifs principaux de définir une philosophie et une pratique de communication, comme éléments de culture organisationnelle et de bien départager, mais également à démystifier les responsabilités politiques et administratives en cette matière.

Comme plusieurs MRC et instances municipales à travers le Québec ayant définis des cadres d'intervention, tant à l'interne qu'à l'externe, la vision d'instaurer une telle politique vise à assurer une gestion efficace des communications de l'organisation. L'équipe de la direction croit que mettre en place une stratégie de communication, comme dans toute bonne organisation, vise tout simplement à une meilleure gestion des communications, afin de livrer la bonne information, au bon moment et aux bonnes personnes.

Suite à la couverture médiatique découlant du dépôt de ce projet de politique à la séance du conseil des maires et au jugement prêté par la mise en place d'une telle politique, la MRC tient à rappeler que cette politique est, à l'heure actuelle, un document de travail, appelé à être bonifié, afin de refléter les valeurs et aspirations de l'ensemble des élus de la MRC de Témiscamingue. Le dépôt de cette politique au conseil des maires s'inscrit dans un processus administratif habituel, visant éventuellement son adoption par le conseil.

La mise en application de la politique de communication ne sera effective qu'à partir du moment où elle sera adoptée par le conseil des maires. En d'autres mots, bien que travaillée par l'équipe de direction, ce sont les élus de la MRC de Témiscamingue qui statueront sur les objectifs, le contenu et l'adoption de cette politique.

Ainsi, un comité de la MRC, composé d'élus, a reçu le mandat d'analyser, commenter et de déposer ses recommandations au conseil des maires. Ce mandat a été donné au comité du GAMME.

- 30 -

Source :

Tomy Boucher  
Responsable des communications  
MRC de Témiscamingue  
(819) 629-2829, poste 234  
tomy.boucher@mrctemiscamingue.qc.ca